



## Droit à la formation d aide soignante

Par **aurore**, le **05/02/2012 à 14:01**

Bonjour, je suis actuellement au chômage et mes droits s'arrêteront le 27/05/2012. Le 16 janvier j'ai commencé une formation pour une préparation à l'entrée en formation d'aide soignante. Je vais passer l'écrit le 18 février 2012 et ensuite si j'ai écrit je passerai l'oral en mars 2012. Ensuite si je réussis l'oral je pourrais commencer ma formation d'aide soignante en AOÛT 2012. Seulement le problème est qu'à partir du 27/05/2012 je n'ai plus de droit au chômage et il faut savoir que je vis seule que j'ai un loyer à payer et les charges y afférents donc si je n'ai plus de revenu je ne pourrais pas commencer cette formation d'aide soignante qui me permettra d'avoir un diplôme et ensuite rentrer à l'assistance publique de Marseille. On m'a indiqué qu'il existait en 2011 une allocation de rémunération de fin de formation (si l'on n'est plus indemnisée par pôle emploi) alors on m'a indiqué AFDEF, RFPE, R2F, et que ses rémunérations n'étaient pas reconduites en 2012 par le gouvernement. Pouvez-vous m'en dire un peu plus s'il existe pendant ma formation une rémunération qui pourra se substituer à mes indemnités de pôle emploi afin de commencer cette formation afin d'obtenir mon diplôme d'aide soignante. merci de votre aide qui me sera d'un grand secours.